[Impressum]

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **26 (1989)**

Heft 962

PDF erstellt am: **04.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

ADMINISTRATION

Un passeport mérité

(*jg*) Le renouvellement d'un passeport est une expérience saisissante. Vous arrivez à la préfecture avec deux photos et votre attestation de domicile un peu comme vous iriez au guichet d'une banque ou à la gare pour acheter un billet: une formalité vite expédiée entre deux rendez-vous professionnels.

Surprise au moment où vous entrez dans la salle d'attente de tomber sur une douzaine de personnes assises qui attendent dans une infecte odeur de cigarette froide. Ambiance un peu sordide à mi-chemin entre Kafka et le film populiste américain des années 30 avec la scène des chômeurs qui attendent pour aller pointer.

Il y a un guichet avec une (une seule...) préposée et deux personnes qui attendent. Vous vous renseignez et on vous dit de vous mettre dans la queue. La première personne, le genre petit employé qui a besoin d'un passeport pour aller en vacances, se fait renvoyer car il lui manque un papier. La deuxième personne, style femme d'affaires en tailleur, s'entend répondre qu'il lui faudra attendre entre une demi-heure et trois quarts d'heure. Stupéfaction de la dame qui réplique en bredouillant: *«Mais j'ai un rendez-vous...»* et qui s'éclipse sans attendre. Quant à moi, il me manque un acte d'origine. Je téléphone donc à ma commune d'origine pour lui réclamer le précieux document et reçois quelques jours plus tard une lettre m'assénant le coup de grâce. Car cet acte, m'écrit-on de Concise *«nous ne pouvons dans l'immédiat l'établir»*. Et pourquoi? Simple: «Nous avons constaté, en consultant *nos registres, qu'un acte d'origine avait été établi, à votre nom, le 1er juillet 1964 et qu'il est toujours valable.»* Les bons vieux registres manuels n'ont décidément rien à envier à Ripol... Il ne me reste donc plus qu'à annuler cet acte qui date de 25 ans et dont j'avoue avoir perdu la trace entre 1965 et aujourd'hui, ce qui me coûtera 25 francs.

Incroyable rigidité administrative! Pour obtenir le document qui vous permet par exemple de voyager entre l'Australie et les Philippines, il faut prouver que vos ancêtres ont vécu dans un patelin perdu où vous n'avez jamais mis les pieds. Cette notion de commune d'origine qui fonde la citoyenneté suisse, apparaît comme un incroyable archaïsme: le sentiment d'appartenance ne se décrète pas; l'intégration européenne forcera sans doute la réflexion sur ce thème.

Mais la leçon que nous voudrions tirer de cette anecdote est ailleurs, elle est dans l'impression que nous vivons dans une temporalité fragmentée et disjointe. Il y a le temps des professionnels, des affaires où tout est précipité, où la rapidité est une valeur, où l'on communique de moins en moins par écrit, c'est une perte de temps. On ne souligne pas assez ce retour à une culture orale dans le monde le plus «pointu» de l'économie. On le sait, les ordres de bourse et les transactions financières se font par téléphone et la trace écrite ne vient qu'après. Dans beaucoup d'entreprises, la communication orale revient en force: ça va plus vite et il en reste autant en mémoire qu'une note ou un mémo vite lu et jeté au panier.

A côté de ce temps frénétiquement découpé, il y a la majestueuse temporalité de l'administration où l'on prend, précisément, son temps (et le vôtre...), où l'on attend, où l'on doit présenter des papiers munis de timbres et de tampons, où personne n'est pressé. Si le «Moins d'Etat» est un slogan aujourd'hui périmé, prenons garde d'éviter que la prochaine offensive anti-administration ne s'appuie sur ce déséquilibre temporel, sur une administration qui aurait conservé sa sereine lenteur face à un univers où la vitesse (de l'action, pas de l'automobile) est souvent une condition de la réussite. ■

PRESSE EUROPÉENNE

Du quotidien à l'hebdomadaire

(*cfp*) On sait déjà depuis un certain temps qu'il n'y aura pas de quotidien européen, le projet de lancement du titre *The European* ayant été abandonné. Il y aura en revanche peut-être un hebdomadaire en langue anglaise dès mars 1990. En marge de ces grands projets, d'autres journaux se sont lancés dans le créneau de 1991. Ainsi, l'hebdomadaire européen *Luxemburger Wort/La Voix du Luxembourg* paraît depuis quelques mois en allemand (beaucoup) et en français (un peu). Plus proche de nous, *La Suisse* se lance également dans ce créneau avec son supplément du samedi. Un lancement a également été effectué par l'hebdomadaire de la Fédération des colonies libres italiennes, *agorà*. Il s'agit d'un mensuel en italien et en allemand, imprimé au Tessin et paraissant sous le nom de *agorà europa*. Ce magazine, qui dispose de correspondants en Allemagne, en Autriche, en Italie et en Suisse, consacre une partie importante de son contenu rédactionnel aux problèmes liés aux migrations. Les deux premiers numéros ont également abondamment parlé des élections européennes.

Parmi les sujets abordés, relevons la réapparition d'une extrême-droite musclée, les relations de la Suisse avec la Communauté européenne ou le droit de vote des immigrés dans leur nouveau pays de résidence. A ce propos, le numéro de juin note que l'Italie a autorisé les Tunisiens à voter par correspondance auprès des représentations diplomatiques de leur pays, alors que la Suisse a autorisé les étrangers à voter par correspondance directe (et non aux ambassades et consulats), ce qui n'a pas plu aux Italiens, dont le pays d'origine ne connait pas cette manière de voter. ■

DP Domaine Public

Rédacteur responsable: Jean-Daniel Delley (jd)
Rédacteur: Pierre Imhof (pi)
Ont également collaboré à ce numéro: Jean-Pierre Bossy (jpb), François Brutsch (fb), André Gavillet (ag), Jacques Guyaz (jg), Yvette Jaggi (yj), Marx Lévy, Charles-F. Pochon (cfp)
Point de vue: Jeanlouis Cornuz, Philippe Biéler
L'invité de DP: Beat Kappeler
Abonnement: 65 francs pour une année
Administration, rédaction: Saint Pierre 1, case postale 2612, 1002 Lausanne
Tél: 021 312 69 10 **CCP:** 10-15527-9
Téléfax: 021 312 80 40
Composition et maquette: Liliane Berthoud, Françoise Gavillet, Pierre Imhof
Impression: Imprimerie des Arts et Métiers SA